



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : direction des relations économiques extérieures

Question écrite n° 25869

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les nouvelles orientations de la direction des relations économiques extérieures (DREE) en matière d'information économique. Il relève ainsi que, lors de la récente réunion à Paris des 2 400 agents de la DREE, la volonté d'une meilleure répercussion sur les entreprises des gisements considérables de données économiques collectées de par le monde - via, notamment, les 160 postes d'expansion économique (PEE) français - a nettement pris rang de priorité dans le programme de travail de la DREE, son directeur allant jusqu'à estimer qu'elle « ne survivra pas si elle ne s'ouvre pas plus », en priorité vers les grandes entreprises, auxquelles il s'agit de fournir de l'information économique sur mesure, à haute valeur ajoutée. A ce titre, il se félicite de ce volontarisme gouvernemental en matière d'intelligence économique et s'interroge cependant, d'une part, sur les solutions forgées par la DREE aux problèmes de l'égalité de traitement entre les entreprises et de concurrence entre service public et fournisseurs privés, dans le contexte de l'explosion du marché de l'information économique (cabinets privés de consultants, réseau Internet, banques de données privées, etc.). Il s'interroge, d'autre part, sur la répartition des tâches, dans ce domaine, entre la DREE et le Centre français du commerce extérieur (CFCE), notant que le directeur de la DREE souhaite que revienne à celle-ci l'information « intelligente » et au CFCE l'information dite de « premier niveau », contenant moins de valeur ajoutée - division du travail contestée par l'établissement public. Il s'interroge enfin sur l'articulation - parfois problématique - du dispositif de la DREE à l'étranger avec les structures diplomatiques du ministère des affaires étrangères, qui vit récemment se créer une cellule « entreprises » en son sein. Il lui demande en conséquence de lui apporter toutes précisions utiles afin de répondre à ses interrogations sur ces trois points clés.

Texte de la réponse

La direction des relations économiques extérieures (DREE), qui est en charge au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie de l'appui au développement international des entreprises, souhaite améliorer la qualité et la rapidité de transmission aux entreprises françaises de l'information sur les marchés étrangers et leur environnement économique. Les évolutions souvent contrastées de la situation des partenaires commerciaux, notamment dans les pays émergents ou en développement, sont suivies de très près par le réseau des postes d'expansion économique (PEE) et par plusieurs sous-directions de la DREE à Paris. L'objectif poursuivi est de rapprocher une information souvent stratégique de son utilisateur potentiel. Pour cela, il convient d'agir sur les réseaux de diffusion de cette information pour les rendre plus rapides et plus efficaces dans la sélection et la transmission. Les entreprises françaises, quelle que soit leur taille, sont unanimes sur la nécessité d'une meilleure fluidité dans ce domaine et demandent au réseau de la DREE d'étudier les moyens de leur apporter des informations pertinentes en mettant en place des veilles sectorielles et concurrentielles. La DREE, dont c'est la fonction, donnera les impulsions nécessaires en ce sens au réseau des PEE aux directions régionales du commerce extérieur (DRCE) et au Centre français du commerce extérieur (CFCE), via la nouvelle sous-direction de l'information économique. Le CFCE, instrument central de diffusion de l'information à l'égard des entreprises, est au cœur de ce dispositif. Il traite quotidiennement une masse considérable de données et est en contact direct avec une large clientèle. Doté d'une nouvelle direction commerciale en 1999, l'organisme s'est engagé dans une démarche très dynamique orientée vers de nouvelles entreprises. Son analyse des

besoins est complétée par les contacts directs pris par les postes à l'étranger, par les DRCE en région et par les bureaux de l'administration centrale, en particulier à l'occasion de la préparation des négociations multilatérales ou bien dans le cadre des procédures financières. Il ne s'agit donc pas d'opposer l'information de premier niveau et l'information « intelligente », mais bien de faire communiquer les différents acteurs du réseau pour que l'entreprise in fine y retrouve son compte en qualité et réactivité du dispositif public d'appui à l'exportation. Dans ce contexte, le rôle des acteurs privés doit être préservé. Leur démarche est complémentaire de celle du réseau public sur lequel, d'ailleurs, ils s'appuient régulièrement pour affiner leurs analyses dans les domaines de leur compétence (marketing, finances, droit et fiscalité notamment). En recevant une information de base de meilleure qualité, les partenaires spécialisés dans le conseil devraient pouvoir préciser davantage leurs analyses, gagner du temps et en faire gagner à leurs clients. Concernant la création d'une cellule « entreprises » au sein du ministère des affaires étrangères, la DREE entretient avec ses responsables des relations très étroites placées sous le sceau de la confiance et de la collaboration.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25869

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1155

Réponse publiée le : 31 mai 1999, page 3290